# Le point de vue de Gil Stauffer

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 721

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

## Chaussettes

*J'ai déjà signalé que la disparition progressive autant que fâcheuse des belles-mères obligeantes et des grands-mères conscientes de leurs devoirs les plus sacrés étranglait l'art du tricotage de la chaussette, nous poussant ainsi à nous tourner de désespoir vers l'industrie.*
*Il y a, néanmoins, d'agréables surprises.*
*C'est ainsi que le modèle 3052, taille 12-13, de marque «Viking» (représentée par le dessin d'un drakkar à voile rouge, avec cinq boucliers), en pure laine vierge blanche, fabriqué par la maison Samband, à Akureyri, Islande (dont l'église, je le signale en passant, possède d'étonnants vitraux et la piscine un accès pentu) me semble être de la meilleure qualité.*
*J'ignore le prix de ces chaussettes, les ayant reçues. Mais je vais me renseigner et je vous tiendrai au courant.*
*Bien le bonjour chez vous.* **G. S.**

POINT DE VUE

## Va et découvre ton voisin

Tout enseignant vaudois a pu connaître cela: un téléphone, ou une lettre, d'un élève ou ancien élève, qui demande respectueusement l'autorisation de citer votre nom comme référence, à l'occasion d'une candidature, dans l'enseignement secondaire, par exemple. On dit oui (en général), et les choses s'arrêtent là; parfois, un coup de fil d'un directeur d'établissement vous demandera de bien vouloir confirmer votre avis et de donner sur le candidat quelques informations complémentaires. A Genève, en revanche, être cité comme référence signifie un engagement d'une autre portée. En effet, un beau jour, on reçoit une convocation à venir de vive voix et en personne justifier sa prise de position en faveur du candidat. On se trouve alors faire partie d'une très sérieuse Commission de préavis de nomination, composée de:
— le directeur de l'établissement en question
— un expert de l'université où le candidat a fait ses études
— le maître de stage
— un représentant du corps enseignant de l'établissement
— un représentant de l'Association des parents, dont si possible un enfant a été l'élève du candidat.

Vu du canton de Vaud, où à ma connaissance une telle commission n'existe pas, ce type de procédure apparaît comme très intéressant, voire exemplaire. En particulier la présence du représentant de l'Association des parents: bonne occasion de faciliter les échanges entre enseignants et parents, échanges parfois restreints ou souvent fondés sur un profond malentendu (croyez-en une mère affligée d'enfants résolument non scolaires, et néanmoins assidue aux réunions parents-enseignants organisées par les écoles).

Autre aspect de la formation des enseignants à Genève: comme il y a pléthore dans certaines disciplines, le séminaire pédagogique n'accepte cette année que les stagiaires en français, allemand et mathématiques, et ferme ses portes aux branches «encombrées» (notamment les sciences naturelles, l'histoire et la géographie). Ce qui revient à poser une certaine garantie de l'emploi, mais aussi à reconnaître un numerus clausus, et à mettre au chômage les licenciés en «branches encombrées».

Dans le canton de Vaud, tout le monde entre au séminaire pédagogique, mais sans garantie qu'à la sortie des postes soient disponibles dans le secondaire. Il en va autrement dans l'enseignement primaire: l'Ecole normale n'accepte qu'un nombre limité de candidats, en fonction des postes disponibles.

Perspectives de chômage il y a, de toutes manières. Alors, que choisir? Le «goulet» à l'entrée, ou le chômage à la sortie? Problèmes de notre temps...
**Catherine Dubuis**

EN BREF

Les cheminots suisses, privés du droit de grève, ne seront pas des briseurs de grève. La revue ferroviaire «Schweizer Eisenbahn-Revue» consacre une bonne partie de son premier numéro 1984 à la nouvelle liaison TGV Paris-Lausanne. Abordant la collaboration d'un fonctionnaire CFF et d'un fonctionnaire SNCF pour l'accompagnement des trains jusqu'à Dijon, la revue note que le chef de train CFF cesse le contrôle en cas de grève subite du personnel de la SNCF; à partir de ce moment, il n'accomplit plus que les missions de sécurité. Un fonctionnaire CFF bloqué par une grève à Dijon attendra vingt-quatre heures dans cette gare puis sera rapatrié en auto au dépôt de Lausanne.

* * *

Le concurrent du «SonntagsBlick» qui devrait être lancé au début de l'été aura un rédacteur en chef en provenance du groupe Ringier. Mais ce groupe se battra pour maintenir son premier rang de la presse dominicale. Il envisage de lancer, le cas échéant, une édition du dimanche des «Luzerner Neuste Nachrichten» (LNN) pour empêcher une trop forte implantation de l'hebdomadaire du groupe Denner.

MOTS DE PASSE

## Service civil: deux contre un

La peur dit non à 64%.
Si un homme averti en valait deux,
l'initiative aurait passé,
de justesse.

**Hélène Bezençon**